



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 760

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3^e jour du mois d'avril 2018, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 760 intitulé « Règlement concernant l'adhésion de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel au régime de retraite constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (L.R.Q., c. R-9.3) ».

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 4 avril 2018.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier